

Les installations des services publics, dont la puissance globale atteignait 20,597,193 HP, représentaient, le 1^{er} janvier 1962, 77 p. 100 de toute l'énergie hydraulique captée au Canada.

Par établissements industriels, on entend les sociétés ou les particuliers qui produisent de l'énergie surtout pour leur propre usage. Le 1^{er} janvier 1962, la puissance globale des installations de ces entreprises s'élevait à 6,090,901 HP. En plus de l'énergie produite dans les centrales industrielles, les industries ont acheté beaucoup d'électricité des services publics.

La puissance globale des aménagements hydro-électriques du Canada (26,688,094 HP) au début de 1962, comprenait celle de toutes les roues et turbines installées, même si elles n'avaient pas fonctionné pendant l'année.

3.—Énergie hydraulique captée, par province, au 1^{er} janvier 1962

Province ou territoire	Turbines installées		Total ³
	Services d'utilité publique ¹	Industries ²	
	HP	HP	HP
Terre-Neuve.....	270,305	113,720	384,025
Île-du-Prince-Édouard.....	240	1,420	1,660
Nouvelle-Écosse.....	189,345	15,193	204,538
Nouveau-Brunswick.....	227,940	26,318	254,258
Québec.....	8,919,678	3,657,167	12,576,845
Ontario.....	7,516,110	443,402	7,959,512
Manitoba.....	973,000	15,900	988,900
Saskatchewan.....	125,500	16,635	142,135
Alberta.....	413,390	1,065	414,455
Colombie-Britannique.....	1,920,945	1,780,381	3,701,326
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	40,740	19,700	60,440
Canada.....	20,597,193	6,090,901	26,688,094
Pourcentage, toutes installations.....	77	23	100

¹ Comprend seulement les centrales hydro-électriques qui produisent de l'énergie surtout pour la vente.
² Comprend seulement les industries qui produisent de l'énergie hydro-électrique principalement pour leur propre usage.
³ Comprend toutes les roues et turbines hydrauliques installées.

Section 2.—Capacité génératrice et charges requises*

Dans la présente section, *capacité génératrice* s'entend de la mesure des ressources génératrices dont disposent les installations hydrauliques et thermiques de toute société répondante au moment de la charge de pointe d'énergie primaire d'une heure; cette mesure n'équivaut pas à la *puissance* de ces installations. Par exemple, une centrale hydro-électrique pourrait avoir une puissance de 100,000 kW, mais si, au moment de la charge de pointe, le volume d'eau disponible correspondait seulement à 80 p. 100 du volume nécessaire à la puissance de la centrale, la capacité de cette dernière serait alors de 80,000 kW.

A partir de 1950, la capacité génératrice globale s'est accrue rapidement. De 1951 à 1960, son taux d'accroissement annuel a atteint 9.2 p. 100 et, de 1958 à 1961, 8.4 p. 100. Cependant, on prévoit que, pour les années 1962 à 1965, l'augmentation correspondante ne sera que de 5.8 p. 100; au cours de la même période, la capacité thermo-génératrice est censée s'accroître, en moyenne, de 14.5 p. 100 par année, comparativement à la hausse de 17.1 p. 100 intervenue durant la période 1951-1960; par contre, la capacité hydro-électrique n'augmentera, prévoit-on, que de 3.3 p. 100 par année, en comparaison de l'accroissement de 8 p. 100 survenu durant la période 1951-1960.

*Redigé à la Section des services publics, Division des finances et des transports, Bureau fédéral de la statistique.